



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AIN

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°01-2019-125

PUBLIÉ LE 26 JUILLET 2019

# Sommaire

## **01\_Pref\_Préfecture de l'Ain**

01-2019-07-26-003 - Ecoquartier-Orfevres-Trevoux (11 pages)

Page 3

01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2019-07-26-003

Ecoquartier-Orfevres-Trevoux

PREFET DE L'AIN

PREFECTURE DE L'AIN  
DIRECTION DES COLLECTIVITES ET DE  
L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'AMENAGEMENT, DE L'URBANISME  
ET DES INSTALLATIONS CLASSEES

**Arrêté préfectoral**

**portant cessibilité de terrains situés sur le territoire de la commune de Trévoux nécessaires au projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) de la gare - Ecoquartier des Orfèvres situé à Trévoux.**

**Le préfet de l'Ain**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2018 ordonnant, sur le territoire de la commune de Trévoux, pendant une période de 31 jours consécutifs, du 10 septembre 2018 au 10 octobre 2018 inclus, l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de requalification urbaine de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la gare - Ecoquartier des Orfèvres, et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de cette commune et d'une enquête parcellaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2019 déclarant d'utilité publique au profit de la commune de Trévoux ou de son concessionnaire, la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), le projet d'acquisition de terrains nécessaires au projet de requalification urbaine de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la gare - Ecoquartier des Orfèvres et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Trévoux ;

Vu la délibération du 16 décembre 2015 par laquelle le conseil municipal de Trévoux désigne la société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL) en tant qu'aménageur de la ZAC de l'Ecoquartier de la gare et approuve notamment le projet de traité de concession d'aménagement issu de la négociation avec cette société ;

Vu les dossiers établis à l'appui de la demande d'enquête parcellaire ;

Vu les annonces légales parues dans les journaux « Le Progrès » et « La Voix de l'Ain » en date des 31 août 2018 et 14 septembre 2018, contenant l'insertion de l'avis d'enquête ;

Vu les lettres de notifications individuelles adressées en recommandé avec accusé de réception, avisant les propriétaires et ayants droits du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie de Trévoux ;

Vu le registre d'enquête parcellaire contenant les observations du public ;

Vu le procès-verbal des opérations du commissaire-enquêteur du 15 novembre 2018 ;

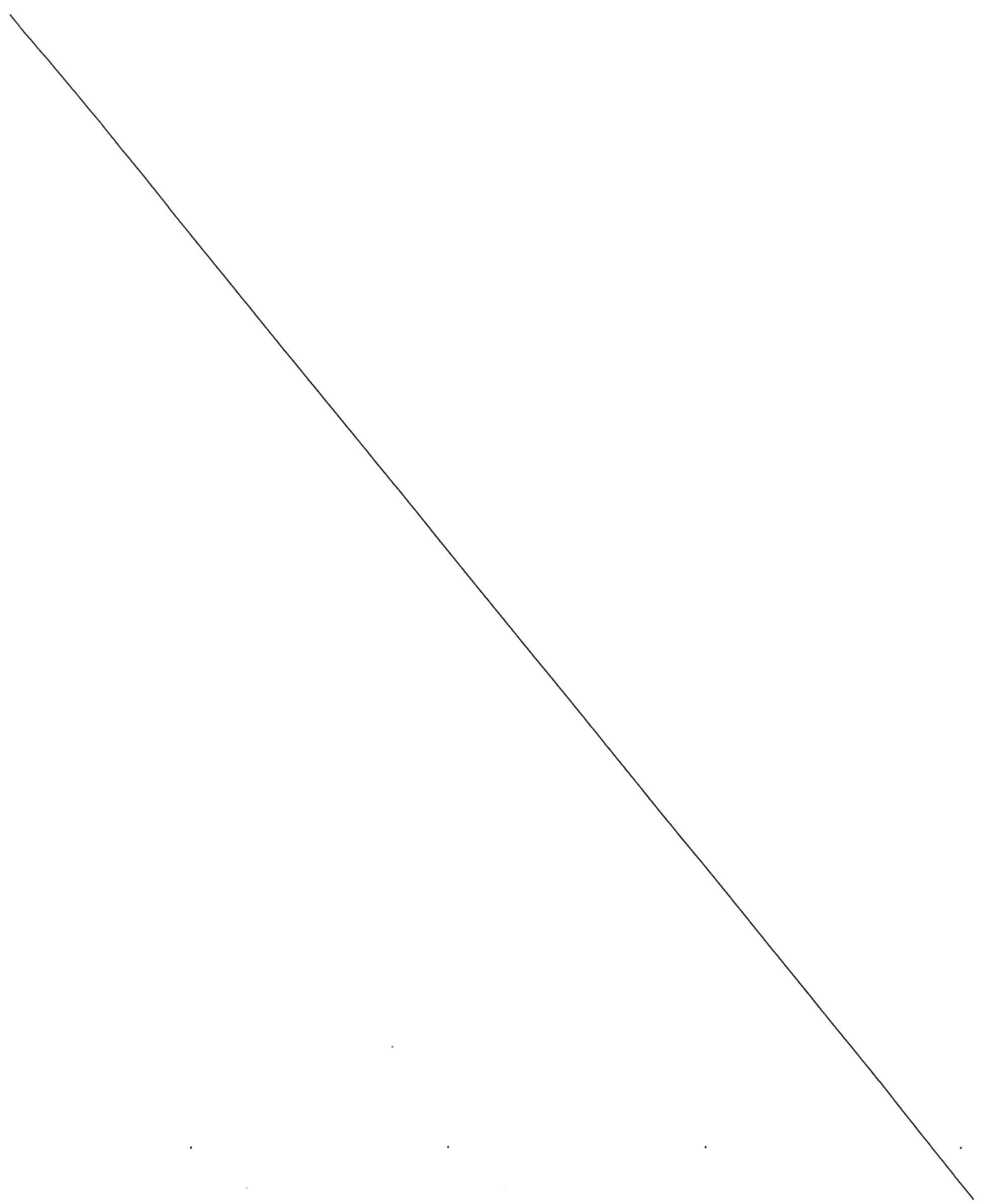
Vu le courrier en date du 4 juillet 2019 par lequel le directeur général de la société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon, sollicite la cessibilité des terrains nécessaires au projet sus-visé et figurant dans le tableau ci-après ;

Considérant qu'à défaut d'accord amiable avec des propriétaires, il convient de prononcer la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet ;

.../...

- ARRETE -

Article 1er : Sont et demeurent déclarés cessibles immédiatement pour cause d'utilité publique, au profit de la commune de Trévoux ou de son concessionnaire, la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), conformément aux plan et état parcellaire joints au dossier, les terrains désignés aux tableaux ci-après, sis sur la commune de Trévoux et qui sont nécessaires à la réalisation du projet.



Commune de Trévoux

**Projet de requalification urbaine de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la gare – Ecoquartier des Orfèvres**

INDICATIONS CADASTRALES				PROPRIETAIRE		EMPRISES		RELIQUATS			
Lieudit	Section	Numéro	Nature	Surface (en m²)	DATE ET MODE D'ACQUISITION	Etat Civil	Date et lieu de naissance	Numéro Cadastre	Surface (en m²)	Numéro Cadastre	Surface (en m²)
La Jacobée	AH	160	Jardin	2 729	Acte d'acquisition passé chez Maître CHASSAIGNE, Notaire à TREVoux, le 31/08/1982 Publié au hypothèques de TREVoux le 13/09/1982 Volume 4506, n° 10	(1) RATTON Hélène Marie Epouse de SEITY Bernard (Propriétaire indivis)	(1) Née le 20/08/1955 à CRAPONNE (69)	AH 160	2 729		0
260 Route de Reyrieux	AH	161	Maison	321		(2) SEITY Bernard Pierre Antonin Epoux de RATTON Hélène (Propriétaire indivis)  Demeurant : 234B Chemin des Minimes 01600 REYRIEUX	(2) Né le 27/01/1954 à FRANCHEVILLE (69)	AH 161	321		0

Commune de Trévoux

**Projet de requalification urbaine de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la gare – Ecoquartier des Orfèvres**

INDICATIONS CADASTRALES				PROPRIETAIRE		EMPRISES		RELIQUATS		
Lieudit	Section	Numéro	Nature	Surface (en m²)	Etat Civil	Date et lieu de naissance	Numéro Cadastre	Surface (en m²)	Numéro Cadastre	Surface (en m²)
387 Rue de la Jacobée	AK	419	Terrain agrément Sol	1 878	(1) DIAS RIBEIRO Antonio Epoux de MACHADO PEREIRA Lisette (Propriétaire indivis) (2) MACHADO PEREIRA Lisette Epouse de DIAS RIBEIRO Antonio (Propriétaire indivis)  Demeurant : 387 Rue de la Jacobée 01600 TREVOUX	(1) Né le 09/03/1947 à RIBEIRA DA PANA PORTUGAL (2) Née le 18/12/1948 à VILA POUCA DE AGUIAR PORTUGAL	AK 733	819	AK 732	1 058

Commune de Trévoux

**Projet de requalification urbaine de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la gare – Ecoquartier des Orfèvres**

INDICATIONS CADASTRALES				DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRE		EMPRISES		RELIQUATS	
Lieudit	Section	Numéro	Nature		Surface (en m²)	Désignation	Date et lieu de naissance	Numéro Cadastre	Surface (en m²)	Numéro Cadastre
La Jacobée	AH	659 Ex 262	Sol	285	Procès verbal du cadastre N° 25494 du 21/01/2016 Publié au hypothèques de TREVOUX le 27/01/2016 Volume 2016 P, numéro 474 Acte de Transfert de biens passé à la Préfecture de BOURG EN BRESSE le 28/02/1994	ORANGE SIRET : 380 129 866 46850 Siège : 78-84 78 Rue Olivier de Serres 75015 PARIS	Sans objet	AH 659	285	0



Commune de Trévoux

**Projet de requalification urbaine de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la gare – Ecoquartier des Orfèvres**

INDICATIONS CADASTRALES			PROPRIETAIRE		EMPRISES		RELIQUATS				
Lieudit	Section	Numéro	Nature	Surface (en m²)	DATE ET MODE D'ACQUISITION	Etat Civil	Date et lieu de naissance	Numéro Cadastre	Surface (en m²)		
331 Allée Antoine Millan	AK	427	Terrain agrément Sol	4 908	Acte d'acquisition passé chez Maître INGELS, Notaire à VILLEFRANCHE SUR SAONE, le 03/04/2006 et publié aux hypothèques de TREVOUX, Le 23/05/2006, Volume 2006 V, N° 1170	(1) DA SILVA ALVES EUGENIA DE FATIMA Epouse GONCALVES José (Propriétaire indivis) (2) MATOS GONCALVES José Iuis Epoux de DE FATIMA ALVES Eugénia (Propriétaire indivis)  Demeurant : 331 Allée Antoine Millan 01600 TREVOUX	(1) Né le 07/04/1967 au PORTUGAL  (2) Née le 23/09/1965 au PORTUGAL	AK 735	2 714	AK 734	2 194

Commune de Trévoux

**Projet de requalification urbaine de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la gare – Ecoquartier des Orfèvres**

INDICATIONS CADASTRALES					PROPRIETAIRE		EMPRISES		RELIQUATS		
Lieudit	Section	Numéro	Nature	Surface (en m²)	DATE ET MODE D'ACQUISITION	Etat Civil	Date et lieu de naissance	Numéro Cadastre	Surface (en m²)	Numéro Cadastre	Surface (en m²)
Allée Antoine Millan	AH	297	Maison	1 479	Acte d'acquisition passé chez Maître CHASSAIGNE, Notaire à TREVOUX, le 24/10/2003 et publié aux hypothèques de TREVOUX le 02/12/2003, Volume 2003 P, N° 5270	(1) DIAB Alim-Lamri Epoux de APAR AMAR Nawal (Propriétaire)  Demeurant : 201.Allée Antoine Millan 01600 TREVOUX	(1) Né le 23/12/1975 à VILLEFRANCHE (69)	AH 297	1 479		0

Commune de Trévoux

**Projet de requalification urbaine de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la gare – Ecoquartier des Orfèvres**

INDICATIONS CADASTRALES				DATE ET MODE D'ACQUISITION		PROPRIETAIRE		EMPRISES		RELIQUATS	
Lieudit	Section	Numéro	Nature	Surface (en m²)		Etat Civil	Date et lieu de naissance	Numéro Cadastre	Surface (en m²)	Numéro Cadastre	Surface (en m²)
Route de Reyrieux	AH	565	Maison	242	Attestation après décès de son mari dressée le 13/02/1986 par Maître LATOUR, Notaire à TREVOUX et publié aux Hypothèques de TREVOUX le 24/03/1986, volume 4955, n° 29	(1) RATTON Francine Epouse RAY (Propriétaire)  Demeurant : 6 Boulevard Poyat 01600 TREVOUX	(1) Née le 10/06/1925 à GREZIEU LA VARENNE (69)	AH 566	242		0
		Ex 170	Jardin	1 314							
La Jacobée	AH	320			Donation d'usufruit dressé par Maître LATOUR le 13/02/1986 et publié aux hypothèques de TREVOUX le 01/04/1986, volume 4957, n° 32  Dévolution successorale du 13/02/1985 dressé par Maître LATOUR, Notaire à TREVOUX	(2) RAY Alain Marie Epoux de CORBET Yvette (Propriétaire indivis) Demeurant : 90 Rue de Bret 38090 VILLEFONTAINE	(2) Né le 11/02/1952 à LYON 5ème (69)				0
						(3) RAY André Marie Epoux de ROCHE Maryse (Propriétaire indivis) Demeurant : 69 Chemin des Aubépines 01240 CERTINES	(3) Né le 04/12/1954 à LYON 5ème (69)				
						(4) RAY Christiane Anne Marie Epouse de DENIS Christian (Propriétaire indivis) Demeurant : 26 Chemin du Bourdeau 69330 JONS	(4) Née le 26/01/1951 à LYON 5ème (69)				

**Commune de Trévoux**

**Projet de requalification urbaine de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la gare – Ecoquartier des Orfèvres**

INDICATIONS CADASTRALES		DATE ET MODE D'ACQUISITION		PROPRIETAIRE		EMPRISES		RELIQUATS		
Lieudit	Section	Numéro	Nature	Surface (en m²)	Etat Civil	Date et lieu de naissance	Numéro Cadastre (en m²)	Surface Cadastre (en m²)	Numéro Cadastre	Surface (en m²)
La Jacobée	AH	567 Ex 291	Jardin	4 681	(1) RATTON Francine Epouse RAY (Propriétaire indivis) Demeurant : 6 Boulevard Poyat 01600 TREVOUX  (2) RAY Alain Marie Epoux de CORBET Yvette (Propriétaire indivis) Demeurant : 90 Rue de Bret 38090 VILLEFONTAINE  (3) RAY André Marie Epoux de ROCHE Maryse (Propriétaire indivis) Demeurant : 69 Chemin des Aubépines 01240 CERTINES  (4) RAY Christiane Anne Marie Epouse de DENIS Christian (Propriétaire indivis) Demeurant : 26 Chemin du Bourdeau 69330 JONS	(1) Née le 10/06/1925 à GREZIEU LA VARENNE (69)  (2) Né le 11/02/1952 à LYON 5ème (69)  (3) Né le 04/12/1954 à LYON 5ème (69)  (4) Née le 26/01/1951 à LYON 5ème (69)	AH 567	4 681		0

Article 2 : La durée de validité du présent arrêté de cessibilité est fixée à 6 mois à compter de la date à laquelle il a été pris, conformément aux dispositions de l'article R 221-1 du code de l'expropriation.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Ain dans un délai de deux mois à compter de sa notification et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans le même délai sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 4 : Un extrait du présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Article 5 : - le secrétaire général de la préfecture,  
- le maire de Trévoux,  
- le directeur général de la société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux :

- directeur départemental des territoires,
- directeur départemental des finances publiques.

Fait à BOURG-EN-BRESSE, le **26 juillet 2019**

Le préfet,

Signé : Arnaud COCHET

